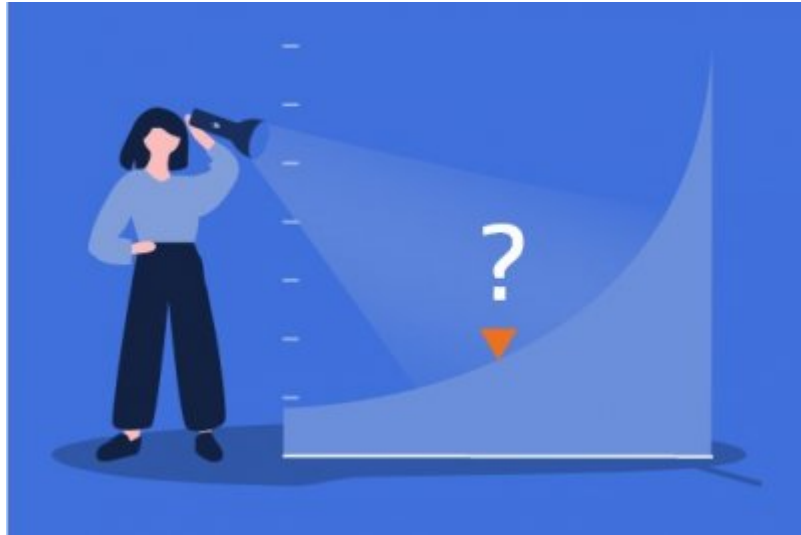


Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ?

13 avril 2023



Souvent imité, jamais égalé, le comparateur des salaires de l'Observatoire des inégalités contribue à une meilleure connaissance des revenus en France. Depuis sa création, notre outil en ligne a déjà été consulté trois millions de fois.

Il est très difficile de se faire une idée juste des niveaux de rémunération en France, de l'ampleur des écarts ou tout simplement, de savoir où l'on se situe sur l'échelle des salaires. L'Observatoire des inégalités vous propose un outil qui vous permet de le faire, avec les dernières données disponibles (Insee 2021 [1]), pour un débat mieux informé.

Un quart des salariés touchent moins de 1 590 euros net par mois (pour un temps plein), la moitié moins de 2 000 euros. À 3 000 euros, on se situe parmi les 21 % les mieux rémunérés et à 4 000 euros, on entre dans le top 10 % des hauts salaires. Pour atteindre le 1 % du sommet, il faut afficher un salaire d'au moins 9 600 euros par mois. Au-delà, les données ne sont pas disponibles.

Ces données appellent plusieurs remarques. Elles concernent le secteur privé uniquement. Les salaires du secteur public sont supérieurs en moyenne du fait du niveau plus élevé des qualifications. Surtout, il ne faut pas confondre le salaire et le niveau de vie disponible qui prend en compte tous les revenus de la personne, les impôts et la composition de la famille. Enfin, ces données doivent être modulées en fonction de l'âge.

Pour utiliser le comparateur, cliquez ici

Illustration / © Benjamin Mispoulet pour l'Observatoire des inégalités

[1] Ces données n'incluent pas les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat, dites « primes Macron », ni les heures supplémentaires exonérées.

• Emplacement :


• Adresse de cet article : <https://www.m.inegalites.fr/Ou-vous-situez-vous-sur-l-echelle-des-salaires>

Où vous situez-vous sur l'échelle des salaires ?

Notre outil vous permet de vous situer sur l'échelle des salaires

Saisissez votre salaire mensuel net pour un temps plein (avant prélèvement à la source).

GO !

 En savoir plus